

SCHEMA DIRECTEUR POUR LA PROTECTION
ET L'EVACUATION DES RESSORTISSANTS
FRANÇAIS PAR LE DETACHEMENT
NOROIT A 2 UNITES ELEMENTAIRES

Pièces jointes : 6 Annexes

- Annexe 1: implantation des unités
- Annexe 2: zones d'action pour la mission de protection
- Annexe 3: zones d'action pour la mission d'évacuation
- Annexe 4: mesures de coordination pour l'évacuation
- Annexe 5: conduite du démantage de l'opération
- Annexe 6: règles d'ouverture du feu

Ce nouveau schéma directeur a été établi suite au redéploiement du dispositif NOROIT dans la ville de KIGALI. Il intègre des données nouvelles issues du processus de négociation d'ARUSHA.

Le vocabulaire relatif aux opérations d'évacuation est celui du mémento RESEVAC de la FAR sur les "opérations d'évacuation de ressortissants".

Le Colonel CUSSAC
Attaché de Défense
près
l'Ambassade de France
au Rwanda
Commandant Opérationnel

I SITUATION

11- NIVEAUX DE MENACE

Les incertitudes pesant sur le calendrier et l'ordre chronologique d'application des clauses contenues dans les accords d'ARUSHA permettent d'envisager les niveaux de menaces suivants :

Niveau 1: Manifestations politiques, pouvant dégénérer en émeutes plus ou moins incontrôlables -

Niveau 2: Banditisme urbain, issu d'une situation politique et/ou économique instable, avec menaces sur les biens et la vie des ressortissants -

Niveau 3: Insurrection, à l'initiative de l'une ou l'autre des factions en présence, avec attentats aveugles ou ciblés -

Niveau 4: Actions de guerre, menées à KIGALI ou en province par les forces armées gouvernementales ou de l'APR dont l'issue incertaine constitue un danger direct ou indirect pour les ressortissants français

Il est à noter que ces niveaux de menace, peuvent survenir dans n'importe quel ordre, sans graduation évidente, et se combiner entre eux.

Compte tenu de la réalité des accords d'ARUSHA, la notion de ligne de front entre FAR et APR, tenue ou enfouie, ne semble plus devoir être un critère absolu de discrimination entre les niveaux de menace à envisager.

Chacun des niveaux de menace définis ci-dessus peut se manifester avec un court préavis, à l'initiative aussi bien du parti gouvernemental, que de l'opposant ou encore de la population.

12 - NIVEAUX D'ALERTE AMBASSADE

Compte tenu de la perception de la menace les autorités de l'Ambassade peuvent être amenées à prendre les niveaux d'alerte suivants :

niveau 1 : restriction de circulation

niveau 2 : consigne des résidents à domicile

niveau 3 : rassemblement aux points de recueil du Centre Culturel Français et de l'Ecole Française

niveau 4 : décision d'évacuation des ressortissants français sous protection militaire.

13 - STADES MILITAIRES D'ALERTE

quatre stades d'alerte sont retenus pour le détachement NOROIT.

<u>STADE NEUTRE</u>	:	pas de menace particulière
<u>STADE VERT</u>	:	menaces de niveau 1 à 2
<u>STADE ORANGE</u>	:	menaces de niveau 2 à 3
<u>STADE ROUGE</u>	:	menaces de niveau 3 à 4

les mesures de sûreté à prendre par les Unités Élémentaires du détachement sont détaillées dans le Tableau suivant.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

Mesures de sûreté à prendre lors des différents stades militaires d'alerte

STADE	ZONE MILITAIRE	DEPLACEMENTS	TENUE PAQUETAGE
NEUTRE	<ul style="list-style-type: none"> - garde - permanence radio et téléphone 	<p>Conformes au SERVICE INTERIEUR Nds n° 1141/EMT NOROIT/COMDET/DR du 27.07.93</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de travail de combat ou de sport - musette d'alerte prête
VERT	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les gardes - élément d'intervention en alerte à 15' dans chaque zone militaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement dissuasif des liaisons CDT. LOG - casque et gilet à poste dans les véhicules - sport interdit hors zone militaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de travail ou de combat
ORANGE	<p>idem stade vert +</p> <ul style="list-style-type: none"> - distribution DI - activation de postes de combat en tout que de besoin 	<ul style="list-style-type: none"> - escorte de tout déplacement - port du gilet - liaison radio obligatoire - musette d'alerte - phares allumés 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de combat - port du gilet par factionnaires - casque sur ordre Chefs de section
ROUGE	<p>idem stade orange +</p> <ul style="list-style-type: none"> - activation de tous les postes de combat 	<ul style="list-style-type: none"> - déplacements en convois escortés - port du casque et du gilet 	<ul style="list-style-type: none"> - port du gilet par tous - port du casque à l'extérieur de tout bâtiment.

Déclassifié par décision du ministre de la Défense N° 001153 du 12 MAR 2021

(E)

14. CORRESPONDANCE POSSIBLE ENTRE LES NIVEAUX DE MENACE, LES NIVEAUX D'ALERTE AMBASSADE, LES STADES MILITAIRES D'ALERTE

Le tableau suivant présente une correspondance théorique possible. En conduite, les autorités diplomatiques et militaires statueront sur la graduation adaptée à la situation du moment.

NIVEAU DE MENACE	RISQUES	NIVEAU ALERTE AMBASSADE	STADE MILITAIRE ALERTE
Néant	Pas de risque particulier	Néant	NEUTRE
① Manifestations de rue pouvant dégénérer	<ul style="list-style-type: none"> - agressions isolées - menace sur des biens - nervosité des forces de l'ordre 	1	VERT
② Banditisme urbain	<ul style="list-style-type: none"> - agressions - menace généralisée sur les biens - inefficacité des forces de l'ordre 	1 à 2	VERT à ORANGE
③ Insurrection	<ul style="list-style-type: none"> - agressions d'autorités - attentats aveugles ou ciblés - menace contre les intérêts français - forces de l'ordre débordées 	2 à 3	ORANGE à ROUGE
④ Actions de guerre	<ul style="list-style-type: none"> - attentats - menace sur intérêts français - effet collatéraux des armes - comportement irrationnel des forces armées 	2 à 4	ROUGE

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

MISSION DU DETACHEMENT

- Participer à la protection de l'Ambassade et des ressortissants français, double-nationaux compris.
- En mesure de participer à leur évacuation.

III EXECUTION

31 - IDEE DE MANOEUVRE

Afin de garantir l'intégrité physique des ressortissants français et d'interdire toute action hostile contre les locaux diplomatiques français de KIGALI, je veux :

- bien dissocier les missions de protection et d'évacuation
- être en mesure de les conduire quelque soit le niveau de menace
- être à même d'opérer parallèlement ou non le démontage de l'opération NOROIT.

32 - ARTICULATION

(- voir Annexe n° 1 -)

- une PC/EMT
- une Unité Élémentaire "VILLE"
- une Unité Élémentaire "AEROPORT"

33 - RÔLES DES UNITES

voir tableau page suivante

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

RÔLES DES UNITES ELEMENTAIRES

UNITE	MISSION PROTECTION	MISSION EVACUATION
EMT	<ul style="list-style-type: none"> - Commandement - Soutien du détachement - liaison avec COMOPS et autorités diplomatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Commandement - Soutien du détachement - Soutien SANTE du point de regroupement du MERIDIEN - Participation aux opérations de contrôle au point de regroupement - direction du dépôt logistique N° à l'aéroport
UNITE VILLE	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des locaux diplomatiques. - acquisition de la compétence d'environnement - suivi des listes de ressortissants en liaison avec les autorités consulaires. - protection éventuelle des personnes et des biens menacés - escorte éventuelle d'autorité diplomatique dans KIGALI 	<ul style="list-style-type: none"> - Défense des locaux diplomatiques - Défense des 2 points de rec - Défense et fonctionnement du point de regroupement (MERIDIEN) - extraction éventuelle de ressortissants isolés ou empêchés <p style="color: red; text-align: center;">Déclassifié par décision du ministre de la Défense N° 001153 du 12 MAR 2021</p>
UNITE AEROPORT	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des intérêts français à l'aéroport - acquisition de la compétence d'environnement - protection éventuelle des personnes et des biens menacés à la périphérie de KIGALI 	<ul style="list-style-type: none"> - Défense de l'aéroport - Contrôle de l'axe d'extraction (MERIDIEN - Aéroport) et escorte - Fonctionnement du centre d'évacuation de l'aéroport - Sur ordre, intervention d'un élément réservé. - Accueil des renforts éventuels - Soutien du dépôt LOG NOBROT.
J-E DE RENFORT (eventuel)	sans objet	<ul style="list-style-type: none"> - Défense de l'aéroport - Participer sur ordre aux missions d'extraction - Fournir un élément réservé

INSTRUCTIONS DE COORDINATION

(8)

41. IMPLANTATION DES UNITES

au stade NEUTRE, voir Annexe n° 1

L'implantation dispersée des Unités Élémentaires veut privilégier les données suivantes :

- acquisition quotidienne de la compétence d'environnement
- cohérence du dispositif dans le passage de la mission protection à la mission évacuation -
- moindre vulnérabilité à des actions de blocage ou des tentatives de restriction de la liberté d'action -

42. ZONES D'ACTION DES UNITES

- 421: Mission de protection : voir Annexe n° 2

43. DEFINITION DES POINTS PARTICULIERS

Declassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

44. COORDINATION DES OPERATIONS D'EVACUATION

45. RELATIONS AVEC LA PRESSE

Sauf dérogation particulière, aucune relation avec la presse n'est autorisée pour le détachement NOROIT les journalistes devant être incités à prendre contact avec l'Ambassade de France -

902

51 - ADMINISTRATION RELATIVE AU DETACHEMENT NOROIT

- Documents et manifestes sont à tenir en permanence prêts en vue d'un démantage sur court préavis.
- L'officier des Détails doit se tenir prêt à cafter à la MAM les éléments nécessaires pour la remise à leurs propriétaires des biens mobiliers et immobiliers utilisés par NOROIT (villas - véhicules - mobilier)

52 - ADMINISTRATION RELATIVE AUX RESSORTISSANTS

521 : mission de protection : un listing des ressortissants français et éventuellement des étrangers le désirant, est tenu à jour par l'EMT en liaison avec les autorités consulaires. Il est uniquement destiné à faciliter les opérations de protection et d'évacuation. Sa tenue à jour dépend de l'accord des personnes concernées.

522 : mission d'évacuation : les autorités consulaires sont seules habilitées à établir les bilans et à statuer sur les cas litigieux. L'autorité militaire peut fournir son aide dans ce cadre (voir annexe n°4) validé par décision du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021.

53 - LOGISTIQUE

Le soutien logistique est conçu et conduit par l'EMT selon les principes généraux suivants :

- recours aux ressources locales tant que possible
- maintien d'une autonomie logistique RAV. MEC. SAI de 3 jours à n'entamer qu'en dernier ressort.

54 - DEMONTAGE LOGISTIQUE

Le démantage de l'opération NOROIT peut être ordonné sur court préavis et indépendamment des menaces ou des stades d'alerte.

Des stades logistiques ont été définis permettant de conduire ce démantage parallèlement ou non aux opérations de protection ou d'évacuation. (voir annexe n°5) 901

61 - ORGANISATION DU COMMANDEMENT

Une opération d'évacuation est conduite conjointement entre les ministères des Affaires Etrangères et de la Défense.

a) Mission de protection: conçue par le COMOPS en liaison avec les autorités de l'Ambassade de France, elle est mise en œuvre par le COMDET NOROIT.

b) Mission d'évacuation: décidée par les autorités diplomatiques, elle est conduite par le COMOPS en liaison avec les autorités consulaires. Le COMDET NOROIT assure la mise en œuvre des moyens.

62 - LIAISONS

Le COMOPS est chargé de la liaison avec les autorités locales.

Le COMDET NOROIT dispose à l'EMT d'un Officier de Liaison (OL) Rwandais.

63 - TRANSMISSIONS

Voir OCT NOROIT du 26 Juillet 1993.

64 - MOTS CODES

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

III RENSEIGNEMENT

41

71 - RENS SUR LA SITUATION GENERALE

A charge COMOPS, en liaison avec EMA/DRM, Affaires Etrangères, MAM, DAMI, coopération civile -

72 - RENS SUR LES RESSORTISSANTS

A charge EMT NOROIT, en liaison avec autorités consulaires et personnalités civiles -

73 - COMPETENCE D'ENVIRONNEMENT

A charge de chaque élément du détachement, pour connaître au mieux sa zone d'action, profiter des ressources locales, faire remonter par voie hiérarchique tout indice d'alerte -

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021



ANNEXE 2
ZONES D'ACTION
MISSION PROTECTION

N° 001153 DU 12 MAR 2021
 D'habitation par Accidents
 du Ministère de la Défense

ANNEXE 5

DEMONTAGE DE L'OPERATION NOROIT (ORGANISATION DU DEPOT LOGISTIQUE)

Le démontage de l'opération NOROIT peut intervenir à tout stade militaire d'alerte, avec ou sans menace, parallèlement ou non à l'évacuation des ressortissants .

I - PERSONNELS AFFECTES AU DEPOT LOGISTIQUE

Responsable : Sous-officier transit NOROIT
Chef du dépôt : 1 sous-officier Cie aéroport
Equipe manutention-protection : Cie aéroport

II - MISSION

Préparer le démontage de l'opération NOROIT dès le stade neutre.
En mesure de le conduire sur ordre.

Declassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

III - MODALITES

31) Stade Log. neutre (Vie courante).

- Tenir à jour l'estimation "poids-volume" à évacuer;
- Faire les reconnaissances nécessaires à l'ouverture du dépôt logistique sur l'aéroport ;
- Contrôler et actualiser régulièrement les capacités d'accueil de l'aéroport .

32) Stade Log. Alpha (Départ incertain) .

- Activer le dépôt Log. à l'aéroport.

33) Stade Log. Bravo (Départ probable).

- Receptionner le frêt, contrôler le marquage des colis;
- Contrôler et regrouper les états de colisage;
- Assurer la sécurité du dépôt;
- Préparer l'avionnage-fractionnement du frêt selon les priorités définies et les capacités des aéronefs annoncés.

34) Stade Log. Charlie (Départ certain) .

- Mise en oeuvre de l'avionnage-fractionnement;
- Assurer le chargement de l'aéronef en liaison avec BOMAP;
- Assurer la comptabilité des matériels évacués;
- Regrouper les documents

896

IV - ACTION DES UNITES

Declassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

41) Généralités.

Trois catégories de matériels sont à considérer :

- Matériel organique de l'EMT;
- Matériel EFAO (secteur NOROIT et renfort OPS) quittant le territoire;
- Matériel restant au RWANDA (MAM , FAR , réformé ,...)

Pour les deux premières catégories il faut discerner deux priorités à l'évacuation :

- Priorité n°1 : Matériel indispensable à la mission;
- Priorité n°2 : Matériel non indispensable à la mission.

42) Montée en puissance logistique du démontage.

	ACTION EQUIPE "DEPOT-LOG"	ACTION DES UNITES	MOUVEMENTS SUR L'AEROPORT	DIVERS
STADE LOG NEUTRE	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation "Poids volume" - Reco - Aéroport - Préparation et mise à jour régulière du dossier org du dépôt log. 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution et mise à jour d'un dossier "Poids - Volume à évacuer" - Priorité I : nécessaire à la mission - Priorité II : non nécessaire à la mission 	NEANT	
STADE LOG ALPHA	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place sur Aéroport - Activation du dépôt 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et conditionnement du frêt P2 	NEANT	
STADE LOG BRAVO	<ul style="list-style-type: none"> - Réception du frêt - Etablissement des documents de chargement - Sécurité du dépôt 	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi sur Aéroport du frêt P2 - Préparation et conditionnement du frêt P1 	<ul style="list-style-type: none"> - Frêt P2 transporté et escorté par unités détentrice. 	
STADE LOG CHARLIE	<ul style="list-style-type: none"> - Diriger le chargement - Assurer la comptabilité des matériels - Assurer la sécurité du dépôt 	<ul style="list-style-type: none"> - Démontage des PC Fixes - Destruction des archives 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes unités avec tous moyens - PC EMT et infirmerie après démontage MERIDIEN 	Cellule TRS et SEC avec FAX+IMMARSAT ORD. IMPR activé jusqu'à embarquement

895

ANNEXE 6

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

REGLES D'OUVERTURE DU FEU

CAS de FIGURE	CONSIGNES d'OUVERTURE du FEU	OBSERVATIONS
<u>I) VIE COURANTE</u> (déplacements, liaisons de commandement ou log)	TIR DE RIPOSTE EN LEGITIME DEFENSE	DROIT COMMUN
<u>II) SENTINELLE EN FACTION EN ZM</u> (Zone Militaire) (ZM : EMT, POSTES, CHECKS - POINTS, AEROPORT (AVIONS) , ENCEINTES DIPLOMATIQUES)	TIR DE RIPOSTE EN LEGITIME DEFENSE ACTIVE	ANTICIPATION DU COUP si pas d'agression directe : sommations avant ouverture du feu
	TIR RESTREINT SUR RECONNU HOSTILE	AGRESSION CONTRE DES BIENS MILITAIRES sommations avant ouverture du feu
<u>III) MISSION de PROTECTION des RESSORTISSANTS</u>	TIR DE RIPOSTE EN LEGITIME DEFENSE ACTIVE DE LA TROUPE ET DES PERSONNES DONT ELLE A LA CHARGE	EXTENSION AUX BIENS SUR ORDRE COMDET
<u>IV) MISSION de COMBAT</u>	TIR PRESCRIT SUR DESIGNE HOSTILE AVANT EXECUTION DE LA MISSION	SUR ORDRE COMDET
	TIR LIBRE	SUR ORDRE COMDET AVANT ENGAGEMENT

NB : TOUTE OUVERTURE DU FEU EST SUIVIE DANS LES MEILLEURS DELAIS D'UN COMPTE-RENDU A L'ECHELON SUPERIEUR